

# FICHE PRODUIT – GARANTIES ET POINTS FORTS UNIM SANTE 2011

	FORMULE ECO	FORMULE CONFORT	FORMULE PRESTIGE
<b>LES GARANTIES</b>	<b>SOLIDAIRES SANS QUESTIONNAIRE MEDICAL</b>		
<b>Dans la limite des frais réels Remboursement du régime de Base inclus</b>	<b>CONTRAT RESPONSABLE</b>		
<b>HOSPITALISATION</b>	100% du ticket modérateur + Forfait journalier et TMF 18 € Forfait Chambre particulière 50€ prise en charge hospitalisation	150% du remboursement du régime de base + Forfait journalier et TMF 18 € Forfait Chambre particulière 65€ lit d'accompagnement pour enfants < 12 ans 25€ * pendant 10 nuits prise en charge hospitalisation	<b>FRAIS REELS</b> dont chambre particulière et forfait journalier et TMF 18 € lit d'accompagnement gratuit pour enfants mineurs prise en charge hospitalisation  500% du remboursement du régime de base
<b>HOSPITALISATION MEDICALE OU CHIRURGICALE</b>			
<b>HONORAIRES</b>			
<b>FRAIS PHARMACEUTIQUES</b>	100% du ticket modérateur	<b>FRAIS REELS</b>	<b>FRAIS REELS</b>
<b>AUTRES FRAIS MEDICAUX (Consultations, visites)</b>	100% du ticket modérateur	150% du remboursement du régime de base	200 % du remboursement du Régime de base.
<b>AUXILIAIRES MEDICAUX ET ANALYSES,</b>	100% du ticket modérateur	Jusqu'à 150 % du TICKET MODERATEUR	300 % du remboursement du Régime de base.
<b>FRAIS DE TRANSPORT EN AMBULANCE</b>	100% du ticket modérateur	Jusqu'à 150 % du TICKET MODERATEUR	200 % du remboursement du Régime de base.
<b>APPAREILLAGES ORTHOPEDIE ET PROTHESES AUDITIVES ORTHODONTIE</b>	100% du ticket modérateur	150% du remboursement du régime de base	300% du remboursement du régime de base
<b>DENTAIRE SOINS</b>	100% du ticket modérateur	150% du remboursement du régime de base	200% du remboursement du régime de base
<b>PROTHESES PRISES EN CHARGE PAR LA SS</b>		150% du remboursement du régime de base	400% du remboursement du régime de base
<b>PROTHESES NON PRISES EN CHARGE PAR LA SS</b> Couronne provisoire Pilier implantaire Implant			100% du tarif de convention du régime de base plafond/an/bénéficiaire : 30 € plafond/an/bénéficiaire : 200 € plafond/an/bénéficiaire : 520 €
<b>OPTIQUE FORFAIT MONTURES LENTILLES CORNEENNES, VERRES</b>	100% du ticket modérateur	Forfait: 100 euros par an et par Bénéficiaire 300 % du remboursement du régime de base	Forfait cumulé pour les montures, verres et lentilles cornéennes par an et par bénéficiaire de 400 €  Forfait par an , par ceil et par bénéficiaire : 400 €
<b>CHIRURGIE REFRACTIVE/MYOPIE</b>			
<b>ALLOCATION DE NAISSANCE POUR ASSUREE: MEDICALE ou PARAMEDICALE LIBERALE</b>	Forfait 150 euros	Forfait 500 euros	Forfait 1500 euros
<b>NON MEDICALE ou PARAMEDICALE</b>		Forfait 250 euros	Forfait 500 euros
<b>CURES THERMALES</b>		Forfait 250 euros	Forfait 500 euros
<b>OSTEOPATHIE/CHIROPRACTIE</b>			Forfait 20 € par acte Plafond par an et par bénéficiaire 100 €

### DATE D'EFFET

- 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la réception de la proposition à l'UNIM
- Maternité délai d'attente de 12 mois dans tous les cas pour la formule PRESTIGE.

### COTISATIONS

Prélèvements trimestriels sans frais ni majoration.

### REDUCTIONS TARIFAIRES OPTIONNELLES

- 30% -20% -10% pendant 3 ans en cas de 1<sup>ère</sup> année d'installation quel que soit l'âge du souscripteur (âge limite d'adhésion 60 ans).
- 30% -20% -10% pendant 3 ans affaire nouvelle si 45 ans et moins.

### REMUNERATIONS NETTES DE FRAIS DE GESTION

35 % la 1<sup>ère</sup> année et 15 % récurrents les années suivantes.

### FISCALITE

La loi Madelin s'applique.

### GESTION DES DOSSIERS

Gestion intégrale au Siège de l'Association.

### LES POINTS FORTS

- Accords UNIM/RAM/ASSURNET/SP SANTE Les prestations sont réglées par virement **sous 48 heures** dès réception à l'UNIM des décomptes de la Sécurité Sociale ou du Régime de Base.
- Accords SP SANTE (tiers payant pharmacies, laboratoires d'analyses médicales, cabinets de radiologie).
- Formule PRESTIGE : Honoraires en hospitalisation remboursés jusqu'à 500 % du remboursement de la SS.  
Super allocation de naissance...(voir condition auprès de l'UNIM)
- Gratuité des cotisations à partir du 3<sup>ème</sup> enfant. Cotisation « enfant » jusqu'à 30 ans, pour les étudiants.
- Garantie viagère